

Etant donné la décision de modifier le moratoire législatif, prise par le Président au début de la semaine, et le délai de soixante jours annoncé par le Président Reagan, au terme duquel les Etats-Unis devront préciser leurs intentions, le Conseil des ministres des transports du Canada a convenu de reporter pour l'instant toute action en réponse aux récentes mesures américaines au cours de cette période. Les ministres accorderont une attention particulière à la façon dont l'Interstate Commerce Commission donnera suite aux demandes de permis des transporteurs ainsi qu'aux mesures que prendra le gouvernement américain pour mettre fin au traitement discriminatoire des camionneurs canadiens.

Le Conseil des ministres a donné instruction au comité concerné de la CCATM de commencer immédiatement à élaborer différentes lignes de conduite qui pourraient adopter les administrations canadiennes si le problème ne reçoit pas de solution satisfaisante. Le Conseil a aussi donné instruction au Comité permanent de recueillir des renseignements détaillés sur les activités transfrontalières des transporteurs américains afin de mieux cerner et protéger les intérêts du Canada.

Afin d'orienter son action et de participer directement, en tant que conseiller du Ministre d'Etat (Commerce International), aux réunions qui pourraient avoir lieu avec le gouvernement américain, le Conseil des ministres des transports a créé un comité spécial présidé par M. Jean-Luc Pepin (Canada) et composé de MM. James Snow (Ontario), Henry Kroeger (Alberta), Ron Dawe (Terre-Neuve) et Samuel Uskiw (Manitoba).

Le Conseil des ministres espère que le gouvernement américain saura résoudre cette crise de façon satisfaisante et appuie fermement le principe selon lequel tous les transporteurs doivent être traités équitablement en vertu de leurs législations respectives. Enfin, le Conseil a déclaré qu'une fois la crise réglée et pour éviter que pareille situation se reproduise, les transporteurs canadiens et américains devront entretenir des relations plus étroites.